

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/266  Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/104</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 81

Votants : 87 (dont 6 pouvoirs)

**POUR : 87 (100 %)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le vingt et un novembre deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation :

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** Mmes BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LEFORT Sylvie, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, SEMBENI Anne, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et MM. ADAM Claude, ADIN Michel, AUGEBOND Michaël, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniël, BOUILLON Jacques, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, CORNILLE Jean-Pierre, COURVOISIER CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GIRONDELLOT Bernard, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, JUILLET Bruno, LACATTE Jean-Michel, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NICOLITCH Christian, NIZET Daniël, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VALET Bruno, VAIRY Lionel, VIEILLARD Jean-Claude.

**Représentés :** Mmes LENFANT Maryvonne donne pouvoir de vote à Mme BEGNY Agnès, LESUEUR Patricia donne pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, ROGER Magali donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique et MM. BARRE Régis donne pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis, LOUIS Jean-Marc donne pouvoir de vote à M. RATAUX Frédéric et RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à M. MAS Raoul.

## OBJET : AUTORISATION DE NON REMBOURSEMENT DE RETENUE DE GARANTIE

Vu les compétences de la 2C2A notamment « Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire » - Création, réhabilitation et gestion de logements communaux répertoriés dans un programme annuel, dont un logement dans l'ancienne école de Rémonville ;

Vu la délibération n°06/058 du Conseil communautaire en date du 29/06/2006 autorisant le dépôt des autorisations d'urbanisme et le lancement de la procédure de mise en concurrence pour la réhabilitation de logements communaux, dont le logement de Rémonville ;

Considérant qu'une retenue de garantie s'élevant à 427,27€ n'a pu être restituée à l'entreprise Ardennes Chauffage Plomberie, située à Neufmanil suite à la dissolution de la société ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de ne pas libérer la retenue de garantie d'un montant de 427,27 € pour cette entreprise et d'affecter la somme non restituée à l'article 21732.

CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

